## BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



## Conseil d'administration

GB.285/STM/2/1 285<sup>e</sup> session

Genève, novembre 2002

Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

STM

## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

- a) Réunion tripartite sur la promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz (Genève, 25 février 1<sup>er</sup> mars 2002)
  - 1. La Réunion tripartite sur la promotion de bonnes relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz s'est tenue à Genève, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2002 sous la présidence de M<sup>me</sup> Halimah Yacob (membre travailleur du Conseil d'administration).
  - **2.** La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau <sup>1</sup>. Elle a adopté un ensemble de conclusions et une résolution sur le programme de travail futur de l'OIT concernant les industries du pétrole et du gaz.
  - **3.** Ces textes, ainsi que le résumé des travaux de la commission, figurent dans la *Note sur les travaux* qui est annexée au présent document <sup>2</sup>. Les paragraphes 29 à 33 des conclusions et les paragraphes du dispositif de la résolution appellent à une action de l'OIT.
  - 4. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:
    - a) aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document TMOR/2002.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document TMOR/2002/11.

- b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressées;
- c) aux organisations internationales intéressées.
- 5. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 29 à 33 des conclusions et dans les parties pertinentes de la résolution.

Genève, le 30 août 2002.

Points appelant une décision: paragraphe 4;

paragraphe 5.

2